

ASH  
Le 24 Juin

## L'expérimentation « Un chez-soi d'abord » devrait bientôt être pérennisée et étendue

En présentant, le 16 juin, les résultats du programme « Un chez-soi d'abord » devant le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), Sylvain Mathieu, a indiqué que les quatre sites qui l'expérimentent devraient être pérennisés en 2017, par décret, et que, entre 2018 et 2021, l'expérimentation serait déployée sur 20 sites au total.

Lancé en 2011 sur trois sites – Lille, Marseille et Toulouse –, puis étendu à Paris en 2012, le dispositif « Un chez-soi d'abord » vise à permettre à des personnes sans abri atteintes de troubles mentaux sévères d'accéder à un logement ordinaire sans conditions de traitement ou d'arrêt de consommation de substances psychoactives, de s'y maintenir, et de bénéficier d'un accompagnement médical et social adapté pour faciliter leur accès aux droits (couverture sociale, ressources, prestations) et à des soins efficaces (1). S'inspirant du modèle « Housing first » mis en œuvre aux États-Unis et au Canada, l'expérimentation, prévue initialement pour trois ans, a été prorogée jusqu'à la fin 2016 (2).

Les premiers résultats de l'expérimentation, rendus publics en octobre 2014 par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, étaient encourageants (3). Les éléments fournis par Sylvain Mathieu le 16 juin confirment, en l'affinant, cette tendance (4). Ainsi, 705 personnes ont été incluses dans le programme de recherche au cœur de l'expérimentation, mais seules 353, tirées au sort, ont bénéficié du dispositif, tandis que les 352 autres, servant de groupe témoin, se sont vu proposer une offre habituelle de suivi. Après quatre ans de mise en œuvre, 91 % (hors décès) des 353 bénéficiaires sont toujours accompagnés, dont 88 % sont logés. L'accession au premier logement est intervenue au bout de 28 jours en moyenne. Et si le nombre d'hospitalisations semble identique dans les deux groupes de personnes étudiées, le nombre de jours passés à l'hôpital, quant à lui, a baissé de 50 % au bout de un an pour les personnes bénéficiaires du dispositif « Un chez-soi d'abord ». Il y a aussi une « différence significative » entre les deux groupes « en termes de rétablissement (gérer sa maladie, avoir confiance en soi et savoir se relier aux autres) ». De même, les résultats de l'expérimentation montrent, pour les personnes bénéficiaires du programme, une « amélioration des relations avec [leur] famille, du bien-être, de la vie sentimentale et de l'autonomie ».

Le public concerné est « en grande vulnérabilité et plutôt jeune » : 82,7 % sont des hommes ; l'âge

moyen des bénéficiaires est de 38 ans ; 69,2 % souffrent de schizophrénie et 28 % de bipolarité et « la grande majorité est considérée par les médecins comme sévèrement à très gravement malade » ; 80 % ont des addictions.

Selon le DIHAL, plus de 70 000 visites à domicile ont été réalisées par les équipes de suivi intensif et le coût du programme est évalué entre 14 000 et 14 500 € par personne et par an.

L'évaluation du programme sera poursuivie sur cinq ans, a également indiqué Sylvain Mathieu. 

Sandrine Vincent

- (1) Sur le programme, voir le décriptage « Un chez-soi d'abord : un toit pour se rétablir », dans ASH n° 2904 du 3-04-15, p. 24.
- (2) Voir ASH n° 2927 du 2-10-15, p. 43.
- (3) Voir ASH n° 2904 du 3-04-15, p. 24.
- (4) Résultats disponibles sur [www.cnle.gouv.fr](http://www.cnle.gouv.fr).